

C O M M U N E D E L A R D I E R V A L E N Ç A
D E P A R T E M E N T D E S H A U T E S - A L P E S

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENCA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES**

SEANCE du 26.09.13

N° 2013-49

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 26 Septembre 2013 à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 Septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI.

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet : Assistance à l'élaboration du Document Unique

- Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des commune,
- Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée,
- Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée,
- Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions du Centre de Gestion,
- Vu la délibération n° 16/2012 du 25 octobre 2012 du conseil d'administration du Centre de Gestion relatif à la modification des tarifs pour la prestation assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a fixé par délibération du 25 octobre 2012, la modification des tarifs pour l'assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention. Dans ce cadre, la mairie de Lardier et Valença sera assistée par le service prévention du Centre de Gestion.

La collectivité rémunèrera le service prévention du Centre de Gestion de la façon suivante :

- 2 jours au tarif de 200 € la journée, soit 400 € (ce prix incluant les frais de déplacements pour les visites, ainsi que la rédaction des rapports et leur présentation).

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation des risques professionnels, la commune peut bénéficier d'une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL. Le CDG peut se charger du dossier de demande de subvention pour le compte de la commune.

PREF 05
09-10-2013

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention prestation assistance à l'élaboration Document Unique du service prévention du Centre de Gestion,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Le Maire
Reni COSTORIER

The image shows a blue circular official stamp. The outer ring contains the text "COMMUNE DE GARDIER et VALENÇAY" at the top and "(Hautes-Alpes)" at the bottom, separated by two stars. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a shield with a cross, and a banner. A blue ink signature is written across the stamp, overlapping the text and the coat of arms.